

Sapiendo lance le premier simulateur retraite gratuit dédié aux micro-entrepreneurs

Les micro-entrepreneurs : les grands perdants du système de retraite ?

Lors des 4e Rencontres sur les retraites du 8 octobre dernier, Valérie Batigne, présidente de Sapiendo, a mis en lumière la réalité souvent méconnue du régime des micro-entrepreneurs. Pour les aider à mieux comprendre et anticiper leurs droits futurs, Sapiendo a lancé le premier simulateur de retraite spécifiquement dédié aux micro-entrepreneurs. En quelques clics, cet outil leur permet d'obtenir une vision claire de leurs cotisations et des droits retraite associés.

Valérie Batigne explique : « Aujourd'hui, près de 3 millions de personnes exercent sous le statut de micro-entrepreneur, et pour une majorité d'entre eux, il s'agit de leur seule activité professionnelle. Il est ainsi essentiel qu'ils aient une vision claire et transparence de leurs cotisations retraite, et de leurs droits associés. Comme tout véritable entrepreneur, ils doivent être en mesure de savoir si ce statut est le plus adapté à l'exercice de leur activité. C'est pour cela que Sapiendo a développé un simulateur gratuit dédié à ce sujet. »

Micro-entrepreneurs : quelles cotisations, pour quels droits ?

Le statut de micro-entrepreneur séduit un large public : avec environ 700 000 nouvelles immatriculations chaque année représentant 85% des nouveaux cotisants indépendants. Un succès basé sur plusieurs facteurs :

- Une **simplicité administrative** avec des formalités de création d'entreprise allégées, et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt.
- Un caractère **peu engageant** et flexible.

Cependant, cette simplicité de façade cache une mécanique plus complexe. En effet, il existe plusieurs catégories de micro-entrepreneurs, chacune soumise à des plafonds de chiffre d'affaires, des taux de cotisations et des abattements fiscaux différents. Ces disparités peuvent avoir un impact significatif sur leurs droits à la retraite.

Type d'activité	CA annuel à ne pas dépasser	Forfait social appliqué au CA	Taux d'abattement fiscal appliqué au CA
Vente de marchandises	188 700 €	12,30%	71%
BIC	77 700 €	21,20%	50%
BNC – affiliation CNAV jusqu'au 01/01/2025	77 700 €	23,10%	34%
BNC – affiliation CNAV 2025		24,60%	
BNC – affiliation CNAV à partir de 2026		26,10%	
BNC-BIC – affiliation CIPAV	77 700 €	23,20%	34%

Contrairement à un travailleur non salarié classique, les micro-entrepreneurs sont soumis à des charges sociales calculées sur leur chiffre d'affaires et non sur leur revenu. Par ailleurs, ce taux de charges est global et la clef de répartition de ces charges, et notamment la part accordée à la retraite, n'apparaît pas clairement. Sapiendo a décrypté le décret du 7 décembre 2022 pour déterminer précisément la part des cotisations sociales affectée à la retraite de base et à la retraite complémentaire.

Ainsi, il est désormais possible de déterminer si le statut de micro-entrepreneur est plus ou moins avantageux, en termes de retraite, par rapport à celui des autres travailleurs indépendants. Cependant la réponse n'est pas simple !

Micro-entrepreneurs : des droits à la retraite indépendants du revenu réel

Comme expliqué au-dessus, l'administration sociale ne se base pas sur un revenu déclaré, mais plutôt sur un revenu théorique, égal au chiffre d'affaires diminué d'un abattement forfaitaire pour les charges de fonctionnement, similaire à celui de l'abattement fiscal.

Ainsi, la situation du micro-entrepreneur du point de vue de la retraite sera plus ou moins intéressante selon que les charges de fonctionnement supposées par l'administration sociale sont inférieures, supérieures ou égales aux charges réelles :

- **Si les charges réelles sont égales aux charges forfaitaires**, le micro-entrepreneur cotise de manière similaire à un travailleur non salarié classique et obtient des droits à la retraite similaires.
- **Si les charges réelles sont supérieures aux charges forfaitaires**, le micro-entrepreneur cotise plus, et ainsi accumule plus de droits, mais voit son revenu réel immédiat diminuer.
- **Si les charges réelles sont inférieures aux charges forfaitaires**, il cotise moins et accumule moins de droits à la retraite, mais voit son revenu réel immédiat augmenter.

Pour conclure, même si la grille de répartition des charges a été publiée, les micro-entrepreneurs restent dans le flou. C'est pourquoi Sapiendo propose son simulateur spécial micro-entrepreneur.

Contacts presse : Agence FORCE MEDIA

Patricia Ouaki : +33 (0) 6 07 59 60 32 - patricia.ouaki@forcemedia.fr
Sophie Gauthier : +33 (0) 6 76 04 14 02 - sophie.gauthier@forcemedia.fr

A propos de Sapiendo

SAPIENDO-RETRAITE, plateforme innovante de conseil, d'analyse et de prestations retraite sur-mesure, propose une réelle rupture technologique dans l'accompagnement retraite, de la vérification de la carrière à l'optimisation des droits à la retraite. Son ambition est de permettre, en quelques clics, à tous les Français de toucher le maximum de retraite auquel ils ont droit. La FinTech SAPIENDO peut se prévaloir aujourd'hui d'être l'offre la plus complète et la plus fiable du marché en termes d'accompagnement retraite. La solution Sapiendo-Retraite a reçu le label Finance innovation 2016 et a été primée par les professionnels du patrimoine "Service le plus innovant" à Patrimonia.

Retrouvez toutes les informations sur son site (<https://www.sapiendo-retraite.fr/micro-entrepreneur>) et sur son compte Twitter (@Sapiendo_retr)

